

**Annexe au rapport sur l'utilisation des fonds attribués à la ville de Grigny en 2018, au titre de la DSU et du FSRIF**



DEPARTEMENT / ESSONNE  
 RAPPORT SUR LA D.S.U ET LE F.S.R.I.F. VERSES EN 2018  
 A LA COMMUNE DE GRIGNY (N° INSEE / 91286)

**MONTANT DE LA D.S.U 2018 : 11 992 876 €**

Nature des actions de développement social urbain	Actions de développement social urbain mises en œuvre	Localisation	Financement en Euros			Part relative de la D.S.U.	
			DSU	Budget Communal	Autres Ressources		Montant Global éligible DSU
Soutien à la réussite éducative	matériel pédagogique, ATSEM, accueils péri et extra scolaires, activités pédagogiques ...	QPV	6 000 000,00	2 272 611,89	3 369 470,84	11 642 082,73	51,54%
Accompagnement social développement de la citoyenneté	Accompagnement social de la population, politique de santé, actions de développement social, centres sociaux et structures de quartiers, animations de proximité, promotion de la citoyenneté ...	QPV	2 850 000,00	68 845,23	215 524,70	3 134 369,93	90,93%
Insertion sociale et professionnelle	Accompagnement et orientation des habitants, jeunes notamment, ASL, PIJ, autonomie des publics...	QPV	400 000,00	374 198,62	93 482,34	867 680,96	46,10%
Actions éducatives et lutte contre l'illettrisme	Développement de la lecture publique, espaces numériques, ...	QPV	540 000,00	602 725,07	96 974,98	1 239 700,05	43,56%
Soutien à la parentalité	Actions avec les familles, ateliers partagés...	QPV	70 000,00	6 160,45	2 871,30	79 031,75	88,57%
Soutien à la vie associative	Subvention et accompagnement des associations	QPV	60 000,00	474 208,21	-	534 208,21	11,23%
Prévention de la délinquance	Médiation, PAD, actions de prévention, sensibilisation / incivilités...	QPV	830 000,00	108 003,92	27 521,21	965 525,13	85,96%
Animation culturelle et sportive	Activités auprès des écoles, au sein des équipements, manifestations sur tout le territoire de la ville		1 242 876,00	2 644 920,34	241 213,46	4 129 009,80	30,10%
<b>TOTAL</b>			<b>11 992 876,00</b>	<b>6 551 673,72</b>	<b>4 047 058,83</b>	<b>22 591 608,56</b>	<b>53,09%</b>

**MONTANT DU F.S.R.I.F. 2018 : 4 805 579 €**

Nature des actions financées par le FSRIF	Financement en Euros			Part relative du F.S.R.I.F		
	FSRIF	Budget Communal	Autres Ressources (DSU inclue)		Montant Global dépenses éligibles fonctionnement + investissement non financé	
Petite enfance	1 589 395,00	91 175,30	-	1 680 570,30	94,57%	
Soutien à la réussite éducative	2 106 184,00	166 427,89	9 369 470,84	11 642 082,73	18,09%	
Accompagnement social développement de la citoyenneté	50 000,00	18 845,23	3 065 524,70	3 134 369,93	1,60%	
Insertion sociale et professionnelle	60 000,00	314 198,62	493 482,34	867 680,96	6,91%	
Actions éducatives et lutte contre l'illettrisme	40 000,00	562 725,07	636 974,98	1 239 700,05	3,23%	
Soutien à la parentalité	5 000,00	1 160,45	72 871,30	79 031,75	6,33%	
Soutien à la vie associative	430 000,00	44 208,21	60 000,00	534 208,21	80,49%	
Prévention de la délinquance	100 000,00	8 003,92	857 521,21	965 525,13	10,36%	
Animation culturelle et sportive	235 000,00	2 409 920,34	1 484 089,46	4 129 009,80	5,69%	
Amélioration du cadre de vie	190 000,00	147 254,98	222 973,82	560 228,80	33,91%	
<b>TOTAL</b>			<b>3 763 920,00</b>	<b>16 262 908,65</b>	<b>24 832 407,66</b>	<b>19,35%</b>

Le montant global de dépenses inclut les dépenses directes des structures fonctionnement et investissement et les dépenses de personnel  
 Aucune charge indirecte (moyens généraux, véhicules, entretien technique ou ménager, maintenance, énergie, eau ...) n'est incluse

Envoyé en préfecture le 04/09/2019

Reçu en préfecture le 04/09/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20190902-DEL\_2019\_0095-DE

## **BILAN 2018**

### **Politiques et actions de la commune de Grigny au titre de l'utilisation de la DSU et du FSRIF**

Au titre de l'année 2018, la commune de Grigny a perçu :

- ✚ *11 992 876,00 euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine,*
- ✚ *4 805 579,00 euros au titre du Fond de Solidarité de la Région Île-de-France.*

Le bilan présenté rend compte des principales actions menées pour renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie des habitants.

Il est structuré autour de huit grands axes :

- 1- PETITE ENFANCE**
- 2- ENFANCE – EDUCATION**
- 3- ANIMATION JEUNESSE ET SOCIALE**
- 4- VIE ASSOCIATIVE**
- 5- MEDIATION ET PREVENTION**
- 6- ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**
- 7- ACTION SOCIALE – SANTE**
- 8- CADRE DE VIE**

Les crédits recensés ne concernent que les dépenses relatives aux actions et à la masse salariale des personnels. Les fluides, les coûts d'exploitation, d'entretien, de maintenance et de nettoyage des équipements accueillant les activités ne sont pas pris en comptes.

Le reste à charge pour la ville (dépenses réalisées – recettes perçues (dont la Dotation Politique de la Ville)) sur ces politiques est de plus de 20,5 M€ avant FSRIF et DSU.

Il reste à près de 3,8 M€ après intégration de ces deux dotations de péréquation.

Le tableau ci-dessous retrace par grand axe, les dépenses et recettes ainsi que les montants de FSRIF et DSU ventilés.

Envoyé en préfecture le 04/09/2019

Reçu en préfecture le 04/09/2019

Affiché le



ID : 091-219102860-20190902-DEL\_2019\_0095-DE

<b>Politiques publiques</b>	Total dépenses éligibles - budget principal - investissement et fonctionnement	Recettes perçues investissement et fonctionnement	Reste à charge avant DSU-FSRIF budget ville	FSRIF	DSU	Reste à charge
<b>I. PETITE ENFANCE</b>	<b>1 680 570,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 680 570,30</b>	<b>1 589 395,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 175,30</b>
<b>II. EDUCATION - ENFANCE</b>	<b>11 642 082,73</b>	<b>3 369 470,84</b>	<b>8 272 611,89</b>	<b>2 106 184,00</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>166 427,89</b>
<b>III. ANIMATION JEUNESSE &amp; SOCIALE</b>	<b>2 737 081,16</b>	<b>265 393,39</b>	<b>2 471 687,77</b>	<b>95 000,00</b>	<b>2 050 000,00</b>	<b>326 687,77</b>
Dont accompagnement social citoyenneté	<i>1 869 400,20</i>	<i>171 911,05</i>	<i>1 697 489,15</i>	<i>35 000,00</i>	<i>1 650 000,00</i>	<i>12 489,15</i>
Dont insertion sociale et professionnelle	<i>867 680,96</i>	<i>93 482,34</i>	<i>774 198,62</i>	<i>60 000,00</i>	<i>400 000,00</i>	<i>314 198,62</i>
<b>IV. VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>534 208,21</b>	<b>0,00</b>	<b>534 208,21</b>	<b>430 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>44 208,21</b>
<b>V. MEDIATION &amp; PREVENTION</b>	<b>1 044 556,88</b>	<b>30 392,51</b>	<b>1 014 164,37</b>	<b>105 000,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>9 164,37</b>
Dont soutien parentalité	<i>79 031,75</i>	<i>2 871,30</i>	<i>76 160,45</i>	<i>5 000,00</i>	<i>70 000,00</i>	<i>1 160,45</i>
Dont prévention délinquance	<i>965 525,13</i>	<i>27 521,21</i>	<i>938 003,92</i>	<i>100 000,00</i>	<i>830 000,00</i>	<i>8 003,92</i>
<b>VI. ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES</b>	<b>5 368 709,85</b>	<b>126 711,44</b>	<b>5 241 998,40</b>	<b>275 000,00</b>	<b>1 782 876,00</b>	<b>3 184 122,40</b>
Dont action educ lutte illetrisme	<i>1 239 700,05</i>	<i>96 974,98</i>	<i>1 142 725,07</i>	<i>40 000,00</i>	<i>540 000,00</i>	<i>562 725,07</i>
Dont anim culturelle sportive	<i>4 129 009,80</i>	<i>29 736,46</i>	<i>4 099 273,34</i>	<i>235 000,00</i>	<i>1 242 876,00</i>	<i>2 621 397,34</i>
<b>VII. ACTION SOCIALE &amp; SANTE</b>	<b>1 264 969,73</b>	<b>43 613,65</b>	<b>1 221 356,08</b>	<b>15 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>6 356,08</b>
Dont accompagnement social citoyenneté	<i>1 264 969,73</i>	<i>43 613,65</i>	<i>1 221 356,08</i>	<i>15 000,00</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>6 356,08</i>
<b>VIII. CADRE DE VIE</b>	<b>560 228,80</b>	<b>222 973,82</b>	<b>337 254,98</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>147 254,98</b>
<b>Total général</b>	<b>24 832 407,66</b>	<b>4 270 032,65</b>	<b>20 562 375,00</b>	<b>4 805 579,00</b>	<b>11 992 876,00</b>	<b>3 763 920,00</b>

## I. LA PETITE ENFANCE

L'ambition de la ville est de :

- Permettre un accueil de qualité des petits enfants,
- Favoriser la réussite de l'enfant au travers d'actions innovantes et coordonnées pour faciliter, dès le plus jeune âge, les apprentissages futurs et nouer des liens privilégiés avec les familles, préfigurant ainsi la future relation de la famille avec l'institution scolaire,
- Associer les familles et travailler les temps d'échange entre les professionnels et les parents.

Pour ce faire, fonctionnent en permanence sur la Ville :

### ❖ La Maison de la Petite Enfance qui regroupe :

- La Crèche Collective qui possède une capacité d'accueil de 40 places,
- La Crèche familiale avec une capacité d'accueil de 80 places,
- La Halte jeux avec une capacité d'accueil de 20 places,
- Un relais assistantes maternelles,
- Le service coordination et le pool de remplacement.

Cette structure regroupe de 55 professionnels.

- ❖ **Le Multi accueil « La caravelle »** dispose d'une capacité d'accueil de 35 places dont 25 en accueil régulier et 10 en accueil occasionnel. 14 personnes y travaillent.
- ❖ **La Halte-garderie des Sablons** d'une capacité d'accueil de 12 enfants avec un encadrement de 5 personnes.
- ❖ **La Classe Passerelle Petite Sirène**, est un lieu de vie, d'accueil et de socialisation pour les enfants de 2 à 3 ans qui n'ont jamais bénéficié d'un mode d'accueil collectif et qui par conséquent, ont besoin d'une transition avant l'entrée en maternelle.  
Il permet d'accueillir un groupe de 15 enfants sur l'année scolaire avec un encadrement de 3 agents. (2 agents territoriaux ; un enseignant de l'Éducation Nationale).
- ❖ **La Classe Passerelle Pégase** est également un lieu de vie, d'accueil et de socialisation pour les enfants de 2 à 3 ans qui n'ont jamais bénéficié d'un mode d'accueil collectif et qui par conséquent, ont besoin d'une transition avant l'entrée en maternelle.  
Il permet d'accueillir un groupe de 15 enfants sur l'année scolaire avec un encadrement de 2 personnes. (1 enseignante de l'Éducation Nationale et 1 CAP Petite Enfance).

Trois psychologues vacataires interviennent sur ces différentes structures.

Des subventions municipales, dans le cadre de partenariat d'objectifs, à hauteur de **27 147 euros** sont attribuées par le biais du budget annexe Petite Enfance, ainsi qu'une mise à disposition de locaux, au profit de deux associations, la « Farandole » et la « Récré ». Ces deux associations couronnent à la diversité des modes d'accueil sur la ville et au réseau d'écoute de la parentalité.

Si les structures petite enfance de la ville bénéficient de subventions, notamment de la CAF et d'une participation des familles, il n'en demeure pas moins que la part restant à charge de la Ville en termes de fonctionnement et de frais de personnel demeure élevée : **1 680 570,30 euros** sur l'exercice 2018.

## II. LE SECTEUR ENFANCE - EDUCATION

La ville, à travers sa politique éducative, vise à réunir les conditions nécessaires à la réussite éducative de l'enfant et de l'adolescent et au-delà jusqu'à leur insertion sociale et professionnelle. Les valeurs et principes de cette politique ont été partagés avec les acteurs éducatifs et partenaires agissant dans ce domaine. Cela s'est traduit par le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) et par le Grand Projet Éducatif (GPE), préfiguration des cités éducatives.

Pour rappel, les enjeux du Grand Projet Éducatif (GPE) portés ou soutenus par la ville portent notamment sur :

- Impliquer pleinement les parents dans la communauté éducative,

- Prévenir et prendre en charge l'absentéisme scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire,
- Multiplier les formules de parrainage, de tutorat et de mentorat,
- Développer l'offre sportive à travers l'élaboration de parcours sportifs,
- Promouvoir la culture comme un outil d'émancipation.

Sur le temps scolaire, la commune initie notamment des activités sportives, des sorties éducatives et des séjours éducatifs à hauteur de 164 371,05 euros (hors masse salariale et transports).

La ville participe également au financement des actions menées par le réseau de soutien à la scolarité, les 16 R.A.S.E.D., le dispositif CLAS ou encore la Maison des Enfants et de la Nature dans son rôle de sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité.

La ville prend en charge les fournitures scolaires des enfants scolarisés en maternelles et élémentaires pour un montant de 172 718,26 €.

La ville équipe les écoles maternelles d'aires de jeux ludiques pour une dépense de fonctionnement de 101 463,30 €.

A la rentrée scolaire 2018, il n'y a pas eu d'ouverture de classe, mais la ville a assuré les dédoublements des CP-CE1. Le coût nécessaire pour ces doubles classes (113 726,49 € de travaux et 27 646,92 € d'achats de mobilier), a été subventionné à 90% au titre de la DSIL. Dans le cadre de l'informatisation des écoles, la Collectivité, sur l'année 2018, a dépensé la somme de 15 344,42 € (hors masse salariale) en fonctionnement et 47 550,27 € en investissement.

En outre, la ville a engagé un programme de travaux dans les écoles afin d'améliorer l'accueil des enfants, les conditions d'apprentissage et la qualité des équipements.

En investissement, le reste à charge pour la ville du secteur enfance éducation, déduction faite des subventions perçues est de 239 064,69 €.

En ce qui concerne les activités périscolaires du mercredi, la ville de Grigny a une capacité d'accueil de 336 enfants sur ses 5 Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) avec restauration : la Ribambelle/ la Maison des Enfants et de la Nature/ le Centaure/ Dédale et Gérard Philipe. Pendant les vacances scolaires 3 ACM avec restauration fonctionnent pour une capacité d'accueil de 252 enfants. Le coût de fonctionnement en 2018 s'élève à 13 413,72 € (hors masse salariale, restauration et transports).

De plus, les accueils de proximité sans restauration ont une capacité d'accueil de 168 enfants sur 5 structures : Tuileries / Sablons / C.V.S / Aimé Césaire / Lucie Aubrac. Ils fonctionnent le mercredi sur un temps périscolaire de 13h à 18h, et les jours de vacances scolaires sur un

temps extrascolaire de 9h à 12h et de 13h à 17h pour une dépense de fonctionnement qui se chiffre à 10 974,36 € (hors masse salariale et transports).

Sur le temps extra-scolaire, la ville organise également des séjours de vacances à caractère sportif et/ou avec une thématique, et finance à hauteur de 182 738,65 € (hors masse salariale). En 2018, ces séjours ont permis le départ de 213 enfants en colonies et 125 enfants en mini camps sur les périodes de juillet et août.

De janvier à juin 2018, la Ville de Grigny a poursuivi la mise en œuvre d'activités périscolaires (NAP) au sein des écoles élémentaires et le Temps Après l'École (T.A.E) pour les classes maternelles, avec un coût de fonctionnement (hors masse salariale et transports) de 34 463,08 €. A compter de la rentrée de septembre 2018, la semaine scolaire s'est organisée sur 4 jours au lieu de 4,5 jours, ce qui a engendré la fin des NAP et T.A.E.

La ville a cependant mis en place de nouveaux dispositifs comme " J'apprends je grandis" et les "Ateliers découvertes", sur le temps périscolaire.

Les activités musicales et sportives ont été maintenues tant au sein des équipements dédiés, qu'en partenariat avec les écoles et lors des temps périscolaires et extra scolaires. L'opération zéro non nageur s'est développée en complémentarité de la natation scolaire.

Le secteur Enfance mobilise la présence de 123,28 agents en équivalent temps plein qui interviennent les mercredis, les vacances scolaires, sur les accueils périscolaires ainsi que sur les dispositifs périscolaires. La masse salariale est de 3 021 263,82 €.

Les ATSEM interviennent tout au long de l'année aux côtés des enseignants, sur les temps périscolaires, dans l'accompagnement éducatif et l'éveil des enfants scolarisés de 2 à 6 ans. La masse salariale représentée par 89,8 équivalents temps pleins est de 2 982 734,70 euros.

Le service de restauration scolaire, organisé par la Ville, permet à de nombreux enfants de bénéficier d'au moins un repas quotidien équilibré. Sur l'année 2018, le coût en personnel d'offices a été de 1 861 105,03 € et les dépenses de fonctionnement de 1 469 672,10 €. Le reste à charge pour la Ville, déduction faite des recettes et notamment des participations familiales facturées au quotient, est de 2 576 127,08 € en fonctionnement hors entretien et maintenance des locaux.

Déduction faite de l'ensemble des participations perçues, le coût résiduel de ce secteur représente **8 033 547,20 €** en section de fonctionnement.

### **III. ANIMATION JEUNESSE ET SOCIALE**

Ces politiques territorialisées visent à favoriser le lien et la vie sociale, la participation des habitants à la vie du quartier, la citoyenneté, le développement des solidarités, la réduction des exclusions, le soutien et l'accompagnement des jeunes et des familles. Elles s'inscrivent dans



une démarche d'éducation populaire et contribuent au Vivre ensemble, aux rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

Elles se structurent autour des deux Centres sociaux (Marie Curie et Pablo Picasso), deux Maisons de Quartier (Les Aiglons et les Tuileries) ainsi que des quatre lieux d'accueil pour les adolescents et les jeunes (Centre vie sociale, Nelson Mandela, Vlaminck et Henry Barbusse) qui fonctionnent au sein de la Ville et développent de multiples projets en proximité, au cœur des quartiers et assurent un accompagnement et animation permanente de proximité.

Ainsi, ils assurent :

- Un accueil de proximité, d'information-orientation et de développement d'activités et de projets co-construits
- Des animations familiales et collectives (activités cuisine, atelier jardinage, recyclage..) de soutien aux familles et parents (espace jeux...),
- Des animations culturelles (ateliers d'art plastique, de théâtre, ateliers multimédia, pratique de la danse, de musiques...) et sportives en relation avec les équipements sportifs (vélo, tournois...),
- Des activités de découvertes et de loisirs (séjours, sorties, dimanches à la mer...)
- Des ateliers socio-linguistiques et dispositifs d'accompagnement à la scolarité,
- Des initiatives sur l'égalité femmes-hommes,
- Des permanences (écrivain public...) favorisant l'accès aux droits,

Ces structures s'appuient sur un réseau d'acteurs (associations, Mission Locale, Centre de formation professionnelle) et de bénévoles.

Elles participent à la vie au sein des quartiers (fêtes, animations d'été...) et constituent des relais dans les réflexions et la construction des réponses aux questions vécues par le quartier (propreté, appropriation des espaces publics, ligne 402...).

C'est aussi toute la démarche participative avec les équipes de vie de quartiers qui, notamment dans le cadre des conseils de voisinage, du conseil citoyen, des points de rencontres, d'ateliers thématiques ou de visites urbaines, construisent des temps d'échanges et de concertations permettant de recueillir la parole et les contributions des habitants.

La création, par redéploiement et formation de personnels, de la direction de formation-insertion-citoyenneté vise à entrer en relation avec les jeunes majeurs en décrochage et à les aider à entrer dans la vie adulte par la pratique d'une activité, par l'orientation vers les professionnels compétents (logement, santé, emploi, accès aux droits, etc...) par l'organisation de permanences au sein de N. Mandela et H. Barbusse, etc.

Le Point information jeunesse est un lieu ressource d'information et d'aide aux collégiens notamment dans la recherche de stages, l'orientation et la construction de leur projet d'études. Le PIJ travaille en totale complémentarité avec la Maison de l'Innovation Pédagogique et de l'Orientation Professionnelle (MIPOP) qui relève de GPS.

Par la nature même de ces politiques de proximité avec les jeunes et les habitants, l'essentiel des dépenses est constitué de la masse salariale des équipes. Celle-ci s'élève 2 464 611,50 €,

représente 96,7% des dépenses totales (2 548 767,48 € en fonctionnement et 188 313,68 € en investissement).

Les autres dépenses sont essentiellement composées des frais des sorties et séjours et des fournitures et prestations pour organiser toutes les activités, ateliers et initiatives.

Les recettes correspondent aux subventions CAF et politique de la ville et aux participations des familles.

Le reste à charge (avant financement par la DSU et le FSRIF) est conséquent : 2.471.687,77 €.

#### **IV. VIE ASSOCIATIVE**

Le mouvement associatif local est un vecteur de citoyenneté, de cohésion sociale et du « Vivre ensemble ».

Environ 200 associations sont recensées sur la commune et leur diversité (domaine sportif, culturel, éducatif, des solidarités, de l'insertion, etc.) est une richesse qui vient en coopération et/ou en complémentarité des actions de la ville.

La place et le dynamisme des associations dans la vie sociale quotidienne, la construction et la consolidation du tissu social et dans l'animation de la ville, sont prépondérantes.

Année après année, la réussite du forum de rentrée confirme le rôle majeur et la vitalité du tissu associatif, témoigne de l'attachement des habitants et des réponses qu'ils trouvent dans leurs loisirs et leurs attentes.

C'est pourquoi, la commune a fait le choix depuis le début de la mandature de maintenir son soutien au mouvement associatif.

Ce soutien s'opère par une équipe d'agents dédiée à l'accompagnement, par la mise à disposition de locaux, par l'attribution de subventions (326 602 € en 2018).

#### **V. MEDIATION ET PREVENTION**

La collectivité a mis en place depuis de très nombreuses années une politique de médiation et de prévention au cœur des quartiers pour accompagner au mieux les habitants dans leur vie quotidienne.

Cette politique se traduit par des actions de soutien à la parentalité (café des parents, ateliers d'échanges, animations familles...) dont le coût s'est élevé à 79 031,75 € en 2018, dont 76 % correspondent à la masse salariale des agents qui interviennent.

La ville conduit également des actions de médiations scolaires afin de gérer les situations problématiques, de prévenir les décrochages, en mettant en relation les acteurs et en retissant le lien Enfants/Adolescents- Parents – Enseignants.

Il s'agit aussi de prévenir les maltraitances, d'intervenir pour protéger les victimes et de mobiliser le cas échéant le réseau d'acteurs adéquats.

L'action des médiateurs, territorialisés par secteurs, vise à informer les habitants sur leurs droits et leurs devoirs, de les orienter vers les structures compétentes, de les accompagner dans leurs démarches, de faciliter les résolutions amiables et d'éviter les situations conflictuelles. Ils agissent quotidiennement pour faciliter le vivre ensemble et œuvrent à la tranquillité.

La mise en œuvre de la police municipale de proximité viendra consolider le dispositif de médiation sociale dans la lutte contre les incivilités du quotidien, la prévention des nuisances et des conflits.

Le Point d'Accès au Droit (PAD) permet aux habitants de disposer d'un lieu gratuit et confidentiel pour disposer de conseils, pour faire face à des problèmes juridiques ou administratifs et ainsi faire respecter leurs droits.

Les actions de préventions se déclinent aussi à travers des dispositifs de sensibilisation (sécurité routière), la sécurisation des personnes lors de certains événements et la protection des équipements par gardiennage occasionnel ou installations d'alarmes.

Le budget 2018 consacré aux politiques de médiation et de prévention s'est élevé à 945 447,49 € en fonctionnement, dont 75,2% correspondent à la masse salariale des agents et intervenants et à 20 077,64 € en investissement.

Les recettes perçues correspondent aux subventions du CGET pour 27 521,21 €.

Globalement, au titre des politiques de médiation et prévention, le reste à charge pour la ville en 2018, avant affectation de la DSU et du FSRIF est de 938 003,92 €, soit 97,15 % du coût initial.

## **VI. ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES**

Le développement des multiples actions culturelles et sportives s'inscrit dans les ambitions éducatives de la ville, pour la réussite des enfants du territoire.

Les initiatives culturelles et sportives et l'accès aux pratiques et activités culturelles et sportives concourent aux apprentissages (découverte, mobilisation de ses capacités, respect, dépassement de soi, parité, vie sociale...), à l'émancipation, à l'autonomie, à la construction des personnes et à la citoyenneté. Elles constituent un réel socle commun et de lien social. Ce sont des occasions pour valoriser les multiples courants culturels composants la population de Grigny (89 communautés).

Les actions culturelles et sportives mises en place par la ville sont un des piliers du Grand Projet Éducatif - précurseur des Cités éducatives. Elles sont conçues comme parties intégrantes du parcours éducatif auquel chacun a droit et elles s'articulent avec l'ensemble des actions éducatives conduites sur le territoire.

Il en est ainsi de la politique de lecture publique mise en œuvre dans les médiathèques, qui, outre l'accueil, l'accompagnement et la mise à disposition d'un fond d'ouvrages (contes, romans, fonds d'accès à la langue...) et de supports multimédias (livres numériques, autoformation...), travaillent avec les écoles et collèges, reçoit les classes, organisent de nombreuses initiatives (expositions, semaine du Japon, accueil d'auteurs, cafés philo...) et mettent en place un soutien spécifique aux élèves au moment des examens.

Les médiathèques, implantées en proximité immédiate des deux centres sociaux de la ville, ont un rôle de socialisation essentiel et porte ou participe à des dispositifs transversaux (ASL, heures du conte, les CLAS, le PRE...).

Environ 10 000 personnes ont fréquenté en 2018 les médiathèques de la ville, dont 1 200 usagers réguliers.

Dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique, les Espaces Publics Numériques permettent aux habitants d'apprendre à utiliser les outils informatiques et d'acquérir une autonomie indispensable pour accéder aux plateformes institutionnelles et faciliter leur intégration sociale, culturelle et professionnelle. Environ 1 500 personnes fréquentent annuellement les EPNG.

Le conservatoire et l'atelier d'arts plastiques permettent d'accéder à l'enseignement et à la pratique de disciplines culturelles diversifiées. Le conservatoire s'appuie sur une méthode d'apprentissage alternative (El Sistema) qui permet également l'intégration sociale de publics. Il accueille 500 élèves par an et développe, en partenariat avec l'éducation nationale et un réseau d'acteurs (associations, orchestre de Massy..) des dispositifs, Philharmonie, ...) des dispositifs novateurs (OSE, ONDE, MAITRISE, ADA, CHAM...).

Le conservatoire développe un module à l'attention des publics en situation de handicap et s'est doté d'un laboratoire de fabrication orienté art (FabricoLab).

L'atelier d'arts plastiques diversifie son offre en développant l'axe des pratiques numériques.

La ville propose, notamment au sein du Centre Culturel Sidney Bechet, une programmation culturelle diverse : concerts, cinéma, théâtres, accueil d'expositions, conférences thématiques... Les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre, s'est tenu « Mon Festival », manifestation regroupant plusieurs concerts gratuits de variétés et musiques urbaines (R'n'B, Rap...).

Par ailleurs, en plus des cérémonies commémoratives nationales, la ville organise des initiatives mémorielles (centenaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale ; mémorial en hommage aux victimes de l'esclavage, etc).

La ville accueille (mise à disposition de locaux comme le TAG) et soutient plusieurs compagnies culturelles (Amin Théâtre, La Constellation...) qui à la fois interviennent au sein des écoles et collèges, organisent des ateliers de découvertes et d'apprentissages, construisent des spectacles.

La piscine municipale accueille des classes de primaire et du secondaire dans le cadre de la natation scolaire, les centres de loisirs, des IME, des associations sportives...

La piscine accueille plus de 70 000 personnes par an, dont 37 % de scolaires, 34 % de membres de club et 23 % de publics « libres ».

Un programme innovant d'apprentissage de la natation « 0 non nageur » est mis en place, dont l'objectif est de permettre à l'ensemble d'une classe d'âge de savoir nager.

En collaboration avec le club, l'équipe de la piscine accompagne les jeunes qui sont intéressés par les métiers de la natation.

Le service des sports intervient auprès des écoles pour permettre aux élèves de découvrir et pratiquer une ou plusieurs disciplines, et développer leurs capacités sportives.

Avec les structures petite enfance et sur le temps hors scolaire pour les scolaires, les éducateurs proposent des séances d'éveil et d'initiation, des stages sportifs qui contribuent à la fois à l'épanouissement individuel et à l'apprentissage du Vivre ensemble.

Face au constat de la faiblesse de la pratique sportive et du nombre de licenciés, la création de l'académie des sports en septembre 2017 a été un véritable booster. Construite en partenariat avec des clubs et les collèges, l'académie des sports est une passerelle sportive entre le quartier, l'école et le club dont l'objectif, à partir des activités périscolaires, est d'amener des jeunes éloignés de la pratique à s'adonner à une activité sportive. Elle propose ainsi de découvrir et pratiquer une dizaine de disciplines. Elle accueille plus de 500 enfants et jeunes dont plus de 50 % sont des filles.

Le service des sports propose toute au long de l'année des activités également en direction des seniors (gymnastique, randonnée...).

Dans le cadre de la promotion du sport, de la vulgarisation des pratiques, la ville organise plusieurs initiatives annuelles comme les journées découverte Golden Blocks, des sorties vélo, le cross de la Paix, etc.

## **VII. ACTION SOCIALE - SANTE**

Le CCAS est la structure qui porte les politiques locales de solidarités et d'aide sociale sur la commune. Sa mission s'articule avec les autres acteurs en charge des politiques sociales, de la famille, du logement : MDS, CAF, FSL, CPAM, etc...

Il intervient d'abord comme lieu ressources d'informations et de gestion des dossiers pour permettre aux habitants de faire valoir leurs droits : demandes d'aides sociales, d'aides médicales d'État, de placements pour les personnes âgées, d'heures d'aides ménagères, de cartes transports, de bons d'énergies, de domiciliation etc...

En matière de prévention le CCAS développe notamment une mission d'accompagnement au maintien dans le logement et de prévention des impayés de cantines.

Le CCAS agit en matière d'insertion avec le suivi d'environ 500 dossiers RSA.

Le CCAS a mis en place des dispositifs d'aides d'urgence, des aides de fin d'année et gère une épicerie sociale « L'intermède ».

Enfin, le CCAS conduit des actions en directions des retraités : activités sportives, animations culturelles, sorties et séjours, moments festifs et conviviaux.

Le fonctionnement du CCAS est essentiellement assuré par la subvention municipale qui s'est élevée en 2018 à **1 000 000,00 euros**.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la ville se mobilise pour maintenir et installer des praticiens sur le territoire, construit des partenariats avec des établissements de santé (consultation à la ferme neuve, implantation du CMPP, réalisation de la maison de santé) et déploie des actions santé bien être axées sur la sensibilisation et la prévention.

La participation de la ville pour ces actions santé se porte à 222 708,06 € (dépenses de personnel incluses) et 42 261,67 € de dépenses d'investissements. Les subventions reçues s'élèvent à 43 613,65 €.

## **VIII. AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

Les actions d'amélioration du cadre de vie des habitants portent d'une part sur les dispositifs d'hygiène et de salubrité (désinsectisation-dératisation...), la gestion des animaux errants, l'enlèvement des épaves. La ville a dépensé 19 318 € (hors masse salariale) en 2018 à ce titre.

D'autre part, la ville assure l'entretien et la rénovation d'espaces publics resté dans le champ de compétences de la ville (ferme neuve, abords des équipements) et des réseaux d'assainissement des bâtiments municipaux.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 221 520 € (masse salariale incluse) et la ville a réalisé 319 391 € d'investissements.

Les subventions perçues ont été de 222 973 €.